

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2023-5660
OBJET	Recommander au conseil de désigner un représentant de la Ville de Laval pour siéger au conseil d'administration de Tricentris	
No dossier(s) interne(s) :		
No LV :	NE S'APPLIQUE PAS	
DISTRICT(S) :		
Date CE souhaitée :	2023-11-22	
Date CM souhaitée :	2023-12-05	

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2023-5660
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-12-07 CM-20211207-1129 DÉSIGNATION - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRICENTRIS</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de désigner Mme Christine Poirier, conseillère municipale et membre du comité exécutif, à titre de représentante de la Ville de Laval pour siéger au conseil d'administration de Tricentris, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-5963)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2020-03-10 CM-20200310-181 RENOUELEMENT DE MANDAT - CONSEIL D'ADMINISTRATION - TRICENTRIS</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aram Elagoz APPUYÉ PAR : Stéphane Boyer</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de renouveler le mandat de Mme Virginie Dufour, conseillère municipale et membre du comité exécutif, à titre de représentante de la Ville de Laval pour siéger au conseil d'administration de Tricentris, et ce, pour un mandat de 2 ans.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2020-639)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2018-03-13 CM-20180313-135 DÉSIGNATION - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRICENTRIS</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Isabella Tassoni</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de désigner Mme Virginie Dufour, conseillère municipale et membre du comité exécutif, à titre de représentante de la Ville de Laval pour siéger au conseil d'administration de Tricentris, et ce, pour un mandat de 2 ans;</p> <p>de désigner M. Aram Elagoz, conseiller municipal, à titre de remplaçant pour siéger en l'absence de la représentante de la Ville de Laval au conseil d'administration de Tricentris.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2018-637)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2017-03-30 CE-20170330-958 ENTENTE - TRICENTRIS, TRI, TRANSFORMATION, SENSIBILISATION ET VILLE DE LAVAL</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'approuver l'entente à intervenir entre Tricentris, tri, transformation, sensibilisation et Ville de Laval concernant l'octroi du contrat EXE-0274 pour la réception, le traitement et le conditionnement des matières recyclables;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou le greffier adjoint à signer pour au nom de la Ville de Laval ladite entente.</p> <p>(C/T:1443141)</p>		

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2023-5660
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Par la résolution CE-20170330-958, le comité exécutif approuvait l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et Tricentris du 1er avril 2018 jusqu'au 14 avril 2022.</p> <p>Cette adhésion donne droit à la Ville de Laval à un siège (un élu) sur le conseil d'administration de Tricentris.</p> <p>Tricentris est administrée par un conseil composé de 28 administrateurs représentant les différentes municipalités locales ou régionales, de régies intermunicipales, ainsi que de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.</p> <p>De plus, le représentant d'une municipalité locale doit être un élu municipal afin de pouvoir agir à titre d'administrateur de Tricentris.</p> <p>Le siège numéro 25 a été accordé à la Ville de Laval.</p> <p>Chaque administrateur demeure en fonction pour 2 années ou jusqu'à ce que son successeur soit élu, à moins que son mandat prenne fin avant terme. L'administrateur dont le mandat se termine est rééligible.</p> <p>Les administrateurs des sièges 16 à 25 sont désignés par une résolution du conseil de leur municipalité.</p> <p>Un amendement à l'article 4.13 des règlements de Tricentris soustrait l'obligation de désigner un substitut pour siéger à la place de l'administrateur en son absence.</p> <p>Considérant la fin du mandat de Mme Poirier à titre de conseillère municipale et membre du comité exécutif à la fin du mois de novembre 2023, il y aurait lieu de renouveler son mandat pour siéger au conseil d'administration de Tricentris.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil municipal de renouveler le mandat de Mme Christine Poirier, conseillère municipale et membre du comité exécutif, à titre de représentante de la Ville de Laval pour siéger au conseil d'administration de Tricentris, et ce, pour un mandat de (2) ans, renouvelable.</p>		